PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 089-200067130-20250414-082_2025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°082/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation : 8 avril 2025
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Date d'affichage : 8 avril 2025

Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de votants : 65

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du huit avril deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHOUBARD Nadia, COMANDRÉ Edith, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, RIGAULT Jean-Michel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VAN DAMME Hervé, VANHOUCKE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BEAUJARD Maryse (pouvoir à M. Drouhin), BECKER Cécile, CHANTEMILLE Sophie (pouvoir à Mme Brousseau), CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), COUET Micheline, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Massé), DESNOYERS Jean (suppléante Mme Comandré), DUFOUR Vincent, FOUQUET Yves (pouvoir à M. Abry), HOUBLIN Gilles (pouvoir à M. Vigouroux), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Perrier), KOTOVTCHIKHINE Michel (pouvoir à Mme Raverdeau), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Boisard), MELLIN Solange (pouvoir à Mme Javon), MICHEL Nathalie, PICARD Christine, REVERDY Gilles (pouvoir à Mme Grosjean), ROY Daniel, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe (pouvoir à M. Rigault), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), WLODARCZYK Monique (suppléante Mme Gavillon).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, DA SILVA MOREIRA Paulo, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, LHOTE Mireille, PRIGNOT Roger.

Secrétaire de Séance : Jean MASSÉ

OBJET : Avenant au marché relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes de Portes de Puisaye-Forterre

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes de Puisaye-Forterre du 25 novembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire de l'ex-intercommunalité ;
- Vu la délibération n°0138/2018 du conseil communautaire en date du 20 juin 2018 portant lancement d'une consultation relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ex Portes de Puisaye,

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 089-200067130-20250414-082_2025-DE

Délibération n°082/2025

- Considérant l'acte d'engagement avec la société « Rivière Letellier » pour l'assistance à maitrise d'ouvrage public dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ex Portes de Puisaye
- Considérant que la mission a pris du retard et que le marché est arrivé à expiration, que le présent avenant ne modifie pas les montants de la prestation indiqués au Décompte Globale des Prix Forfaitaires, qu'il convient de prolonger le marché jusqu'à l'approbation du document d'urbanisme,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'urbanisme,
- Sur proposition du 1er Vice-Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (65 voix pour) :
- Approuve l'avenant de prolongation au marché d'AMO pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes de Portes de Puisaye-Forterre,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2025,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le 1er Vice-Président, Jean-Michel RIGAULT

COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE
89170 ST-FARGEAU